

La CAP s'est réuni sous la présidence de M. SAFFROY de la DRH/SG pour examiner les propositions de promotions au grade de SAE.

Rappel des conditions statutaires :

Etre fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau de l'administration concernée et justifier d'au moins neuf années de service public.

Critères retenus par la CAP au titre de l'année 2010 :

- être proposé par son chef de service et classé ;
- justifier de fonctions d'un niveau de responsabilité ou de technicité correspondant à la catégorie B ;
- être AAP1 ou AAP2

Nombre de postes à pourvoir :	60
Nombre de promouvables :	10351
Nombre de proposés :	400
Nombre de classés :	120

Taux promus / promouvables : 0,58 %

F

L

A

S

H

Agenda

Conseil de perfectionnement
ENTE
Valenciennes
29 juin 2010

A paraître

NOM	PRENOM	SERVICE	OBSERVATIONS
ALSACE			
MULLER	Christiane	SN 67	
MICLO	Anaële	DDT 68	
AQUITAINE			
QUERE	Marie-Francoise	DDTM 33	
VERDON	Nicole	DREAL AQUITAINE	
CROUSEILLES	Josvane	DDTM 64	
<i>AGENTS NON PROMUS MAIS INSCRITS AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
CORDIER	Daniel	DDT 47	
DE SAINT OURS	Philippe	DDT 24	
AUVERGNE			
ARNAUD	Martine	DDT 03	
BERAUD	Solance	DDT 43	
BASSE NORMANDIE			
MARTIN	Marvline	DREAL BASSE NORMANDIE	
BOURGOGNE			
DEFER	Solance	DDT 71	
MOREAU	Monique	DDT 71	
BRETAGNE			
LECLERCQ	Josiane	DDTM 29	
PONNELLE	Muriel	DIRO	
TRONQUET	Marie-Cécile	DREAL BRETAGNE	
CENTRE			
DUSSAULT	Danièle	DDT 45	
ROLLET	Jocelyne	DDT 18	
CHAMPAGNE ARDENNES			
MEUNIER	Annick	DREAL CHAMPAGNE ARDENNES	
<i>AGENTS NON PROMUS MAIS INSCRITS AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
DELILLE	Agnès		
CORSE			
BIONDI	Raphaël	DDTM 2B	
FRANCHE COMTE			
LAMBERT-COUCOT	Marie-Christine	DDT 25	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
HEITZ	Jocelyne	DDT 90	
HAUTE NORMANDIE			
THIBOUT	Lvdie	DDT 27	
LAMOTTE	Martine	DIRNO	
LANGUEDOC ROUSSILLON			
BRASSAC	Jeanine	DDT 48	
LAVIGNE	Joëlle	DDTM 34	
LIMOUSIN			
FILLEUL	Bernadette	DDT 87	
LORRAINE			
CHEVALIER	Sylvia	DDT 55	
MORIN	Marie-Claire	SN NORD EST	
MIDI PYRENEES			
ALLOATTI	Marie-Hélène	DREAL	
LASSABE	Martine	CVRH TOULOUSE	
LEFEVRE	Annick	DDT 31 GERS	
NORD PAS DE CALAIS			
LALLEZ	Muriel	DREAL	
BACH	Pierrette	DIR NORD	
DELOOS	Chantal	DREAL	
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR			
LE MARESCHAL	Simone	DDTM 83	
VICTOR	Elisabeth	DDTM 06	
COTI	Briaitte	DDTM 13	
PAYS DE LA LOIRE			
GUILBAUD	Sylviane	DDTM 85	
EVAIN	Martine	DREAL	
LE VOURC'H	Marie-Renée	DDTM 29	

PICARDIE			
DUMONT	Myriam	DDT 02	
BARRE	Annie	DDT 60	
POITOU CHARENTE			
CHAIGNE	Marie-Claude	DREAL	
BELLIVIER	Liliane	DDT 79	
RHONE ALPES			
DEPRIESTER	Marguerite	DDT 73	
MOMEY	Linda	DDT 42	
MAURY	Régine	DIRCE	
BARILLOT	Marie-Christine	DDT 01	
WAMBEKE	Annick	DDT 38	
MIGT 2			
ROYON	Élisabeth	DIRIF	
DELAUNE	Danièle	DRIEA IF	
DELANNOI	Marie Armelle	DDE 92	
SCHMITT	An nie	DDT 78	
RIFFARD	Martine	SN SEINE	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
PATUREAU	Marie-Jeanne		
DEPARTEMENT OUTRE MER			
LENTIN-CHROME	Sylviane	DDE 973	
MASSELO	Madeleine	DSL D 974	
AC et STC			
DESHAYES	Danièle	CERTU	
SCHMIDLIN	Chantal	DGALN	
HIPPOLYTE	Joseph	SG/SAF	
JOLY	Josette	CPII	
HUELLOU	Nicole	DGITM	
BLANCHARD	Dominique	ENTE AIX EN PROVENCE	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
MEYZIE	Brigitte	ENIM	
SYNDICATS			
AUGUSTYN	Michelle	UNSA	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
JACQUELIN	Patricia	FO	
CULTURE			
NEANT			
DETACHEMENT			
NEANT			
PNA			
NEANT			

Divers

Alors que les organisations syndicales réclament toujours la création du groupe de travail sur les SAE, promis par la DRH, l'administration répond qu'il sera mis en place en septembre.

L'administration annonce également la mise en place à l'automne d'un autre groupe de travail relatif aux modalités d'applications de la prime de fonctions et de résultats (PFR).

UPS AE ayant soulevé le problème des mobilités interministérielles, l'administration reconnaît des difficultés et la rigidité actuelle sur le plan des détachements.

Les OS ont réclamé des éclaircissements sur des traitements différenciés des bonifications et leurs répartitions au sein de la catégorie B et entre les filières.

L'administration annonce qu'un mail de DRH/PPM sera transmis au OS pour faire le point.

Il semble que des problèmes sur les mutations résident pour les agents des services du Parc des Cévennes. Un point sera fait dans les meilleurs délais pour avérer ces problèmes et les tenter de les résoudre si besoin.

SUITE DE LA CAP DE MAI 2010

Mutations

Des dossiers restent à l'étude.

Les suivants, examinés lors de la précédente CAP, ont vu depuis une issue favorable :

VILAIN DOMINIQUE
BOUR Céline
ANDRE Cécilia
LEVREAU Elise
ROUAULT Emmanuelle
BONCON Sylvie
PERETTI Mathieu

Détachements entrants autres ministères

3 dossiers restent à l'étude ;

Les suivants, examinés lors de la précédente CAP ont vu une issue favorable :

ROUX Francine (Fr. Telecom) en DDTM 80
SCHOTT Jean-Philippe (ex Min. Intérieur) en DREAL Alsace
CARRASCO Caroline (ex Min. Educ. Nat.) en DREAL Lorraine
BAUDET Aurélie (ex Min. Intérieur) au SETRA

Intégration MEEDDM

MESGUICH Martine (ex Min. Défense)	en SACE - IFORE
SECHET Gaëtan (ex IPCSR)	en SACN - DDT 37
MOSSANT Philippe (ex Min. Educ. Nat.)	en SACN - ENIM
GUEZILLE Sandra (ex Min. Educ. Nat.)	en SACN - ENIM
BLAISE Florine (Mairie)	en SACN - DDT 28

Déclaration préalable d'UPSAE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

UPSAE souhaite interpeller l'administration sur plusieurs sujets d'importance pour lesquels elle attend toujours des réponses concrètes tant pour les secrétaires administratifs que pour l'ensemble de la filière administrative :

Sur les mobilités interministérielles MEEDDM et MAAP

La loi mobilité, qui pour mémoire a fait l'objet d'un refus des 8 organisations syndicales nationales, prévoit de faciliter les mouvements entre les administrations.

Or, pour le MEEDDM et le MAAP nous constatons qu'il n'a jamais été aussi compliqué d'obtenir une mobilité interministérielle. En effet, les modalités d'attribution des postes sont singulièrement floues voire opaques entre ces 2 ministères pourtant réunis dans une même communauté de travail.

Le circulaire mobilité 2010 prévoit, entre autres, l'ouverture des postes MEEDDM aux agents du MAAP en poste dans les DDTM. Il semblerait que sa réciproque ne soit pas le cas actuellement.

Cela, et vous ne pourrez qu'en convenir, ne peut plus durer !

Si nos ministères sont incapables de faire évoluer leurs pratiques, l'UNSA saura engager toutes les démarches nécessaires auprès des Préfets départementaux, des Préfets de Région et du Ministère de l'Intérieur (qui ne demande pas mieux) pour obtenir des arbitrages et faire appliquer la loi. Il est clair que la LOLF n'est manifestement pas en phase pour accompagner la GRH dans le cadre de la REATE.

Les craintes, maintes fois soulevées, vont grandissantes sur le rôle accru des DREAL aussi bien dans les processus de mobilité que dans celui des promotions.

Sur les détachements

UPSAE réaffirme son accord pour permettre des mobilités et l'essaimage entre les administrations sous réserve que les principes de réciprocité soient respectés et que les détachements s'inscrivent dans une politique de GRH cohérente.

Si les demandes de détachement sont particulièrement nombreuses, prouvant ainsi l'attractivité des missions de notre ministère, cette dynamique ne doit pas aboutir à donner des possibilités de mobilité plus faciles pour les secrétaires administratifs d'autres ministères que celles offertes aux SA en interne.

UPSAE constate la limitation drastique des possibilités d'accueil budgétaire. Elle en déduit donc que notre ministère doit mobiliser tous les outils dont il dispose pour augmenter le nombre de recrutement notamment celui des Attachés issus des IRA, permettant d'une part d'accroître les possibilités d'accès à la catégorie A des SA, et d'autre part répondant ainsi aux besoins des services en matière de recrutement.

Le sort des SAE en terme de déroulement de carrière est étroitement conditionné par celui des attachés. Aussi, la mise en place du NES doit impérativement prendre en considération le passage de la catégorie B vers la catégorie A.

UPSAE revendique un débat sur les transformations d'emplois de B en A qui peuvent permettre de débloquent une situation complètement sclérosée de la filière administrative. Nous attendons d'urgence de la part de l'administration des

propositions concrètes.

Sur les mutualisations des activités support et la politique de GRH

L'UNSA a bien noté que l'État allait réduire de façon drastique ses frais de fonctionnement impliquant une rigueur qui ne veut pas dire son nom pour légitimer la seconde phase de la RGPP.

Or, dans quels secteurs et sur quelles catégories de personnels le MEEDDM compte-t-il réaliser les économies réclamées ?

A la demande du Gouvernement, toujours en se singularisant comme le bon élève de la République, le MEEDDM va encore réduire les activités support en intensifiant la politique de mutualisation. Dans cette optique, il est permis de penser que les DDI seront les variables d'ajustement. Vous ne pouvez ignorer le véritable malaise toujours plus grandissant des personnels et des SAE en particulier au sein des services qui acceptent de plus en plus mal l'abandon total qui se dessine. Ces services sont manifestement les victimes frontales d'une interministérialité qui, force est de constater, n'émerge pas. Qui plus est, nous observons un repli de chaque ministère sur ses domaines d'activités propres et ses effectifs. Alors UNSA demande où est la défense du service public dans tout cela et le respect des agents qui doutent de plus en plus de leur avenir dans ces structures. ?

La réduction des activités support, certes inévitable, aurait pu être mieux « digérée » si le MEEDDM l'avait mise en place de façon progressive, en parfaite corrélation avec les « Perspectives RH 2013 » ce qui n'a pas été et n'est toujours pas le cas !

Le dialogue social, tant prôné par notre ministre, est pourtant inexistant ou s'affiche comme une parodie de monologues étriqués et méprisants. Le projet de circulaire du 10 juin relative à la mise en place de la PFR pour les agents de la catégorie A de la seule filière administrative en est une parfaite illustration.

L'UNSA exige, que le comité national de suivi des activités support, se mette en place immédiatement pour que le MEEDDM affiche ouvertement ses projets et que les représentants des personnels puissent défendre ceux qui sont concernés et qui sont inquiets sur leur avenir, sur leur lieu de travail, notamment avec la perspective du décret sur la réorientation professionnelle qui est prêt à être signé une fois la réforme des retraites aboutie !

L'UNSA note que les postes offerts sur ces activités quand il en existe encore, ne trouvent que très difficilement preneurs en interne. Cela tient sans doute en grande partie à l'absence de réelle reconnaissance des agents sur ces domaines pourtant essentiels.

A ce titre, l'UNSA demande où en sont la remise en route du comité de domaine dédié à ces activités et le bilan afférent. Ces sujets ont été soulevés à plusieurs reprises.

Sur la filière administrative et le sort des SAE du MEEDDM

Nous souhaitons tous connaître précisément le projet de notre ministère pour ses secrétaires administratifs à savoir :

- Quel contour pour ce corps ?
- Quels critères pour l'appréhender ?
- Quels corps vont fusionner avec les SA, puisque que la DRH ne répond pas formellement et concrètement quant à la création d'une filière contrôle que souhaitent intégrer les contrôleurs des transports terrestres et les inspecteurs des permis de conduire ?
- Quels sont le calendrier et les modalités de travail ?
- Que comptez-vous faire pour les SAE qui occupent très largement les mêmes postes opérationnels que nos collègues techniciens au sein du MEEDDM ?

Dans ce cadre des fusions, nous avons noté avec intérêt que le ministère travaille actuellement à expertiser le sort de nos collègues des affaires maritimes en particulier les inspecteurs pour identifier, par le métier, leur rattachement ou non à une des filières.

UPSAE a noté également mais avec une réelle insatisfaction que le nombre de postes de promotion pour l'accès aux différents grades de SAE n'évolue pas en raison de la non constitution du dossier par la DRH devant réclamer à la DGAFP l'augmentation significative des ratios, bloquant actuellement le déroulé de carrière pourtant mérité des SA.

Sur les réorganisations

L'UNSA a alerté l'administration lors du dernier CTPM sur la façon dont l'administration gère le processus de fermeture du bureau des Pensions de Draguignan. Si nous sommes satisfaits que ce service soit éligible à l'indemnité de restructuration, nous attendons un vrai management pour que tous les personnels concernés notamment les SA puissent être en mesure de retrouver un emploi dans de bonnes conditions.

L'UNSA vous le demande, quand va enfin sortir le statut de service à compétence nationale des CVRH ces derniers étant toujours « en panne », là encore, au plus mauvais moment pour les agents (en CIFP et en cellules GUEPARH) et les services ?

Sur la PFR

Concernant la politique de GRH dans son volet indemnitaire, l'UNSA a saisi le 6 mai dernier le MEEDDM, dans le prolongement du courrier inter-syndical du 13 avril, pour rappeler à l'administration nos positions communes avec la CFDT et la CGT sur ce dossier singulier qui concerne tous les agents de la filière administrative, y compris d'ailleurs les agents de la catégorie C dont la DRH avait certifié qu'ils ne le seraient pas pour notre ministère. Notons dans ce dernier cas la valeur des engagements de la DRH.

Les cotations des postes en DDI et dans d'autres services (CIFP, SN, DIR ou CETE) sont insuffisantes et inéquitables par rapport à celles des DREAL. En DDI, par exemple, comment qualifier la façon qui a consisté de dire aux agents concernés que leur avenir n'est pas dans ces services inter-ministériels alors que le Gouvernement a fait de la REATE sa porte d'entrée de la réforme de la Fonction Publique ? S'agissant des autres services du MEEDDM qui dépassent le découpage régional traditionnel, pourquoi notre ministère veut-il à tout prix en limiter les cotations, ce qui traduit d'ores-et-déjà une certaine discrimination que la HALDE saura apprécier si elle est saisie.

L'UNSA revendique une cotation des postes identique pour tous les services, à fonctions et métiers équivalents.

Or malgré toutes les revendications, force est de constater, comme UPSAE l'a déjà précisé, le passage en force de la circulaire de mise en place de la PFR pour les attachés. Cette circulaire est bouclée comme l'ont affirmé les représentants de l'administration, ce qui laisse augurer le pire pour les SAE en 2011.

Relevons que l'inter-syndicale UNSA-CFDT-CGT a décidé de quitter la réunion du 10 juin dernier pour ne pas se prêter à un simulacre de concertation qui aurait conduit à en cautionner le contenu.

La seule avancée significative est l'acceptation du recours en CAP, disposition arrachée de forte lutte par nos collègues attachés, mais qui laisse un goût amer car cette disposition est très loin d'être une fin en soi.

Pour les SA, restent en suspens beaucoup d'interrogations comme :

- la cotation des postes les concernant ;
- l'articulation avec l'évaluation puisque l'administration se refuse à employer le terme d'entretien professionnel;
- la fixation de la partie Résultats ;
- l'étude d'impact pourtant réclamée depuis plus d'un an ;

UPSAE exige la mise en place immédiate d'une concertation préalable dans les plus brefs délais sur les projets de la DRH, entre autres au sujet de la PFR qui sera applicable aux SAE dès 2011.

Sur le régime indemnitaire

Le 31 mars dernier, la DRH a reconnu pour les administratifs un retard réel sur le MAAP et a décidé un plan pluriannuel qui devrait faire partie des mesures catégorielles pour 2010.

Ceci étant, UPSAE aurait apprécié de l'administration que les SAE soient considérés comme leurs homologues techniciens dont l'enveloppe de rattrapage des ISS est chiffrées, selon certaines sources, à 150 millions d'euros sur une année.

Sur une priorité de la filière technique

Compte tenu :

- de la PFR imposée à la filière administrative sans gain significatif, voire même une baisse, en terme de pouvoir d'achat ;
- du montant du rattrapage des ISS qui est sans commune mesure pour les SA ;
- des ratios promus/promouvables (voir annexe en fin de déclaration) au point mort malgré le mouvement intersyndical de mars dernier ;
- des chiffres des candidats admissibles au concours externe en 2010 de SAE au nombre de 110 contre ceux du concours externe de TSE au nombre de 248 soit plus du double pour un ministère en perte de technicité ;
- des chiffres des candidats admissibles au concours externe de SAE en 2009 au nombre de 33 contre ceux du concours externe de TSE au nombre de 184 soit 6 fois plus de techniciens pour un ministère en perte de technicité ;
- du nombre des candidats admissibles aux concours externes des recrutements de 248 pour les TS contre 110 soit plus de 2 fois moins pour les SA ;
- du nombre de promus en 2009 au grade de TSC de 230 (y compris des agents retraitables) et 128 TSC détachés en emplois fonctionnels contre 96 au grade de SACE ;
- et de bien d'autres points non abordés en cette séance ;

UPSAE ne se trompe pas quand elle affirme que des priorités sont maintenues au sein de la catégorie B du MEEDDM.

Sur les promotions sur Liste d'Aptitude au grade de SAE

Si UPSAE se félicite de l'augmentation du nombre de postes offerts à la promotion de 22 à 60 ce qui est encore scandaleusement trop bas, et bien loin de dénigrer le travail de vos services en la matière, UPSAE s'étonne néanmoins de l'étrange facilité qui a conduit le contrôleur financier à accepter la réclamation sur fond d'application de la clause de sauvegarde.

Merci, Monsieur le Président, de bien vouloir répondre à toute nos interrogations.

Prochains RENDEZ VOUS : 16 et 17 novembre - CAP Mobilités et questions diverses

Vos représentants UNSA-UPSAE à la CAP :

Titulaires : Rémy RONVEL - Laurence POTIER ; **Suppléants** : Didier SCHIELE - Sylvain PASQUINI (excusé)

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et
UPSAE n'augmente pas ses cotisations annuelles en 2010 !



Union
Professionnelle
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

BULLETIN d'ADHESION 2010

NOM : PRENOM : GRADE :

Fonction :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous accompagné de la cotisation annuelle à 30€ pour première adhésion, 48€ pour un renouvellement annuel.

DREAL Bretagne/SCEAL/AUL/GOUV à l'attention personnelle et confidentielle de Laurence POTIER
L'Armorique 10 rue Maurice Fabre - CS 96515 - 35065 Rennes cedex

Un reçu fiscal vous sera alors délivré vous permettant de déduire, sous conditions, 66% de votre cotisation

Cadre réservé à UPSAE

Bulletin reçu le :

reçu fiscal transmis le :



REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, elle ne s'appliquera pas si vous avez déjà déduit les cotisations que vous versez, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

En cotisant : 48 € ou 30 €
votre réduction d'impôt est de : 31 € ou 19 €

vous n'aurez donc dépensé que 17€ ou 11€

Syndicalement,

références : article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie



Rémy RONVEL
Secrétaire National

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



immeuble PASTEL
DDT 87
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex